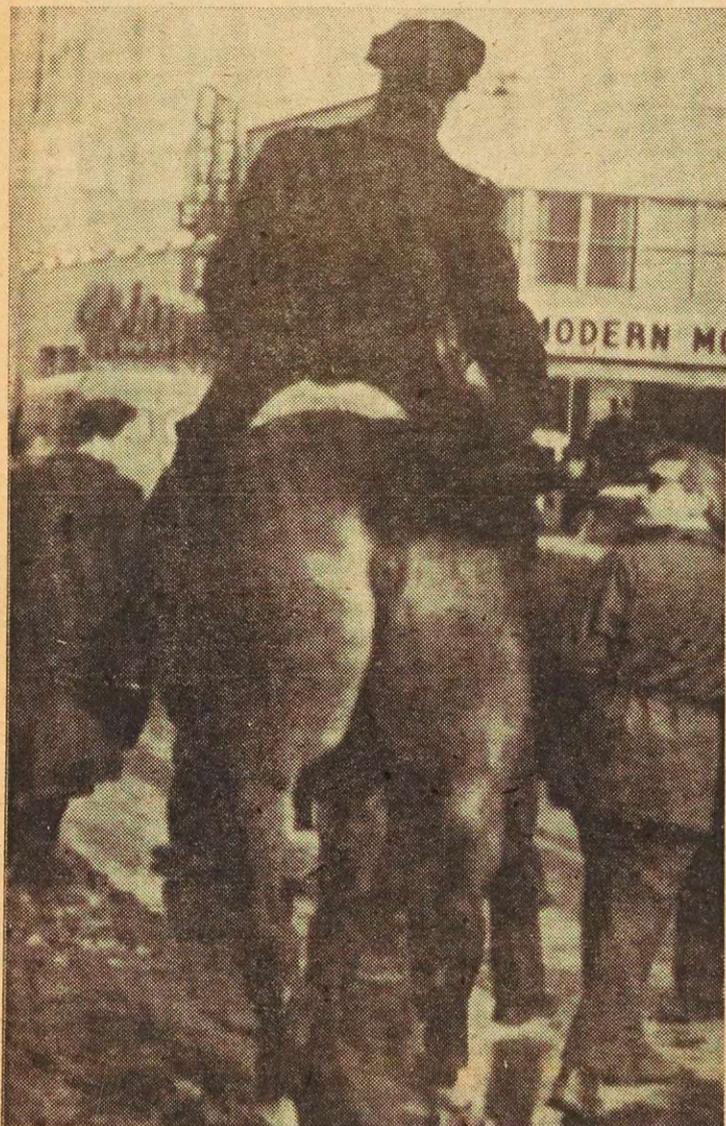


**La police "montée"  
sur ses grands chevaux  
à Radio-Canada...**



Un argument que Radio-Canada n'avait pas encore employé mais qui se situe au même niveau, exactement, que la plupart de ceux invoqués par la Société pour justifier sa trahison de la parole donnée.

C.T.C.C.

# le travail

Vol. XXXV — No 5

Ottawa, 6 mars 1959

## Les réalisateurs sont reconnus mais **RADIO-CANADA TRAHIT SA SIGNATURE**

par Gérard PELLETIER

**Après 2 mois de grève, les réalisateurs s'attendaient à tout... sauf à cela — Une imposture calculée**

"Désormais, a dit Jean Duceppe, ce ne sont pas les réalisateurs ni les employés qui font la grève: c'est Radio-Canada."

Rien ne peut mieux résumer la situation.

Tout le monde sait ce qui s'est passé. Il suffit de résumer. Voici près d'un mois,

soit le 7 février dernier, Radio-Canada acceptait une entente satisfaisante pour les réalisateurs. La Société, poussée dans le dos par l'opinion publique, "re-avalait" toutes les menaces, les "toujours", les "jamais" et les "impossible" qu'elle avait déversés contre ses employés depuis le début de la grève. On pourra juger, en comparant les deux documents que nous reproduisons plus bas, tout le chemin que la Direction de la Société avait dû parcourir, en se marchant sur le coeur et la vanité, pour signer une entente qui démentait toutes ses affirmations (et Dieu sait qu'il y en avait eu!) des quatre dernières semaines.

### Publiquement

Radio-Canada annonça donc publiquement qu'une entente était conclue. M. Egan Chambers, médiateur, le répéta devant la Chambre des communes.

Sur la foi de cette double affirmation, sans compter celle des réalisateurs eux-mêmes, les autres syndicats affectés par le conflit, acceptèrent de négocier des ententes séparées de retour au travail.

Profitant de ce que l'opinion publique était distraite, le problème central étant réglé, la direction de Radio-Canada imposa à ces syndicats des conditions si dures et si humiliantes que les Artistes, pour leur part, préférèrent rentrer sans conditions.

Mais du moins, au moment où cette humiliation fut acceptée, du moins les signataires étaient-ils sûrs que cela réglait le problème et que l'objectif central de cette grève était atteint: les réalisateurs étaient reconnus.

### Volte-face

Pourtant non. Tout le monde avait calculé sans la mauvaise

foi invraisemblable de Radio-Canada et de ses représentants. Car une fois le retour au travail assuré, grâce à la conviction de tous que l'entente avec les réalisateurs serait acceptée, Radio-Canada fit soudain volte-face.

La Direction, en la personne de M. Marcel Carter, qui en aura honte, sans doute, pendant longtemps, renia l'entente conclue, refusa d'honorer sa signature en dépit des engagements solennels pris devant le médiateur, et malgré des textes initiaux de sa propre main.

Nous n'hésitons pas à le dire: c'est une honte. Aucune compagnie, fut-elle la plus anti-syndicale, n'a jamais, à notre connaissance, renié un texte écrit et initialé au cours d'un règlement de grève.

### Et après ?

Cette canaillerie va-t-elle triompher? Ce procédé de gangster en dentelles va-t-il être admis par la population, grâce à l'instrument de propagande éhontée qu'est devenu le réseau français de Radio-Canada?

C'est ce qui reste à voir. Et cela dépend de tous les citoyens, y compris surtout tous les syndiqués. Il faut tout de suite protester en masse auprès du gouvernement fédéral qui ne peut tout de même pas laisser violer les engagements les plus fermes par une Société qui fonctionne à même les impôts des contribuables.

Pour comprendre la route parcourue par Radio-Canada et s'expliquer le dépit qui inspire à la direction une telle trahison de la parole donnée, qu'on lise d'abord la lettre adressée aux grévistes le 20 janvier, puis l'entente que la Société fut forcée de parapher, dix-huit jours plus tard.

Si l'ampleur d'une défaite justifiait la mauvaise foi, celle dont la Société fait preuve présentement deviendrait un modèle de justice et d'honnêteté! On s'en rendra compte en lisant la suite.

(Texte de l'entente à la page 6)

**...comme à Terre-Neuve**



J'ai trois arguments pour te convaincre de quitter ton syndicat...



Louis Morisset et Mia Riddez, son épouse, lui auteur et elle comédienne, ont tâté les bancs du poste de police. Louis écrira-t-il une pièce sur les avatars des piqueteurs et des manifestants quand la police perd la tête? Mme Riddez jouerait à merveille la syndiquée sans peur.

Jean Marchand a goûté de l'arrestation, de l'incarcération (quelques heures) et de la comparution. Mais il a l'air de dire, au moment où il est remis en liberté: "Ce n'est pas l'arrestation qui est déshonorante, mais uniquement la raison pour laquelle on est arrêté." Dans le cas présent, l'arrestation honore un dirigeant ouvrier qui ne laisse pas les grévistes seuls sur les lignes de piquetage.

#### Le Centre de Formation de la CTCC:

## Une session spéciale pour les collets blancs

Le Centre de formation de la CTCC organise présentement une session spéciale à l'intention des syndicats qui groupent des employés de bureau dans leurs rangs.

Cette session qui aura lieu à la Maison St-Vincent, chez les Pères Dominicains, à Douville, près de St-Hyacinthe, débutera le dimanche soir, 31 mai pour se terminer le mercredi 3 juin.

Cette session d'études s'ouvrira par un panel dont feront partie MM. Claude Ryan, président de l'Institut canadien d'Éducation des adultes; Jean Dupire, directeur-adjoint du Service d'éducation des fonctionnaires municipaux de Montréal; Amédée Daigle, directeur du Service d'organisation de la CTCC et de M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique de la CTCC. Les panelistes répondront à la question suivante: les collets blancs font-ils partie de la classe ouvrière ou de la classe moyenne.

Le lendemain, les participants verront la place qu'ils occupent dans l'économie canadienne et la place qui leur revient dans la CTCC. M. Jean Marchand sera l'un des animateurs à ces panels.

Les séances se poursuivront le lendemain en étudiant les

moyens d'efficacité d'un syndicat d'employés de bureau et en faisant l'étude du mouvement ouvrier.

Divers films seront également présentés aux participants.

On peut s'inscrire au Service d'éducation de la CTCC, 8227 boulevard St-Laurent ou 155 est, boulevard Charest. Les frais d'inscription sont de \$16.00 par délégué, incluant chambre, pension et documentation.

### Victoriaville

A la suite d'élections tenues dernièrement, l'Exécutif du Syndicat Catholique du Bois Ouvré de Victoriaville est maintenant composé comme suit: MM. Alphonse Marcotte, président; Lucien Charland, vice-président; Roger Demers, secrétaire; Rosaire Rouillard, trésorier; Maurice Boucher, Wilfrid Guénette et J.-Armand Côté, directeurs.



Que de policiers pour un seul manifestant! Il est vrai que les comédiens et les auteurs, les réalisateurs, les techniciens et les autres employés sont tous de dangereux bandits...



Photo prise au banquet de cinquième anniversaire du Service d'éducation du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal. De gauche à droite, M. Robert Langlois, 1er vice-président du Syndicat; M. Amédée Parent, président du Comité d'éducation qui présidait la soirée; René Constant, président du Syndicat; Roger Mathieu, président général de la C.T.C.C.; Léon Lortie, directeur de l'Extension de l'enseignement de

l'Université de Montréal; René Gravel, vice-président de la Commission du Service civil de la ville de Montréal; Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'éducation de la C.T.C.C.; debout, Jean Comtois, vice-président du Comité d'éducation des fonctionnaires; Jean-Robert Gauthier, directeur du Service d'éducation du Syndicat des fonctionnaires et conseiller technique à la C.T.C.C., et Jean Dupire, directeur adjoint du Service.

## Le Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal a dépensé \$75,000 pour la formation des Employés de la Cité

L'activité du Service d'éducation du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal a atteint, au cours des cinq dernières années, 65 p. 100 des collets blancs de l'hôtel de ville de Montréal, a-t-on souligné, au banquet du cinquième anniversaire de l'organisme, tenu dernièrement au Club Canadien, sous la présidence de M. Amédée Parent, président du Comité d'éducation.

Parmi les personnes présentes, on remarquait MM. René Constant et Robert Langlois, respectivement président et vice-président du Syndicat, Roger Mathieu, président général de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, Léon Lortie, directeur de l'Extension de l'enseignement de l'Université de Montréal, Gérard Picard, président de la Fédération nationale de la métallurgie, M. René Gravel, vice-président de la Commission du Service civil de Montréal, Fernand Jolicoeur et Jean-Paul Lefebvre, directeur et directeur adjoint du Service d'éducation de la C.T.C.C., Jean Comtois, vice-président du Comité d'éducation du Syndicat des fonctionnaires, Jean-Robert Gauthier et Jean Dupire, directeur et directeur adjoint du Service d'éducation des fonctionnaires.

M. Roger Mathieu

Invité à adresser la parole au cours de cette manifestation, M. Roger Mathieu, président de la CTCC, a souligné l'importance qu'il attachait à l'éducation populaire et s'est dit très heureux de toujours pouvoir citer le Syndicat des fonctionnaires en exemple aux autres organismes pour son oeuvre épatante d'éducation.

L'Université au service du public

M. Léon Lortie, directeur de l'Extension de l'enseignement de l'Université de Montréal, s'est dit heureux de participer



M. Jean-Robert Gauthier a souligné que l'oeuvre entreprise dans le milieu des fonctionnaires municipaux de Montréal n'était qu'un point de départ. Il a également rendu hommage à l'exécutif syndical et à l'équipe d'éducation.

à la fête du Service d'éducation qu'il a toujours suivi avec intérêt. Il a rendu hommage à son adjoint, M. Guy Beaugrand-Champagne, qui s'est plus spécialement occupé d'éducation populaire avec les fonctionnaires et qui avait admirablement rempli sa tâche. M. Lortie a laissé entendre que la collaboration avec les fonctionnaires avait aidé à la réalisation d'un de ses buts en prenant la direction de l'Extension: mettre l'Université au service du public. M. Lortie a souligné que l'orga-

nisation des "Ateliers de la fonction publique" avait incité les fonctionnaires à chercher au-delà de la formation technique, la formation humaine.

Inculquer le sens de la responsabilité

M. Gérard Picard a pour sa part félicité chaleureusement M. Constant, le président et l'âme dirigeante du Syndicat, pour avoir inculqué à ses membres le sens des responsabilités. Il a expliqué qu'il ne connaissait pas d'autre Syndicat qui ait autant fait pour régler ses problèmes, problèmes très difficiles dans un milieu très complexe.

Un commencement

Prenant la parole, après que tous les orateurs lui eurent rendu un vibrant hommage, M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique à la CTCC et directeur fondateur du Service d'éducation des fonctionnaires, a dit que les réalisations n'ont été possibles que par un travail d'équipe. Il a ajouté que les présentes réalisations n'étaient qu'un point de départ et que jamais le Service ne se sentirait arrivé. Il a terminé en disant que le temps consacré à l'éducation avait été pour lui et les membres de l'équipe un enrichissement constant.

Cinq ans de promesses et de réalisations

A la fin du banquet, M. René Constant a rendu un vibrant hommage aux responsables d'éducation et tracé les grandes lignes de l'oeuvre en ces termes:

Nous célébrons, ce soir, deux anniversaires importants, dit M. Constant: le cinquième anniversaire de fondation du Service d'Education et le cinquième anniversaire de la réalisation d'un engagement pris par le Syndicat envers les autorités municipales, l'engagement de nous occuper du perfectionnement, de la compétence et de la conscience professionnelle du fonctionnaire municipal de Montréal.

Origines du Service

C'était le 21 octobre 1953. Le Syndicat et l'autorité municipale venaient de signer des ententes post-arbitrales pour corriger une sentence arbitrale que nous jugions inacceptable. L'atmosphère à l'hôtel de ville était im-

bus de prospérité. Les besoins économiques essentiels des fonctionnaires étaient presque comblés. La Cité en retour de ces concessions, nous pria de nous occuper de l'aspect professionnel de nos membres. On nous invita à faire de la propagande parmi les fonctionnaires pour les inciter à arriver à l'heure, à éviter le gaspillage, etc. Le Syndicat s'engagea à s'occuper du problème. Et c'est ce qu'il fit!

Moins de deux mois plus tard, au début de décembre 1953, le Syndicat invite M. Jean-Robert Gauthier à prendre en main la responsabilité de fonder et de diriger le Service d'Education. Immédiatement, M. Gauthier fait des consultations et réunit un certain nombre de fonctionnaires et des gens de l'extérieur.

Nous assistons à la naissance du Service d'éducation. Les ouvriers de la première, dont plusieurs sont parmi nous ce soir, formèrent équipe autour de M. Gauthier et avant de passer à l'action, décidèrent d'un commun accord de détecter et de cerner d'abord les problèmes du milieu. Il ne fallut pas longtemps à l'équipe pour se rendre compte de la nécessité d'opter pour une véritable éducation populaire au lieu de créer un organisme de propagande qui ne ferait qu'amplifier la douleur sans guérir le mal.

Transformer le milieu

Ce qu'il fallait, et l'équipe l'a merveilleusement bien compris, c'était de transformer le milieu en profondeur, donner un sens grandiose à la fonction publique, exalter le serviteur public et combattre le laissez-aller, le rond-de-cuirisme, le je "m'en-foutisme", trop longtemps le partage de certains fonctionnaires. Il fallait injecter un sang neuf à la carcasse vieillissante. Certes, la tâche n'est pas facile, mais le Service d'éducation arrive à point, car de nombreux fonctionnaires désirent un renouveau, décidèrent de se perfectionner. Le Service d'éducation lança son leitmotiv, son thème favori: "compétence et conscience professionnelles et syndicales". Ce thème répondait à un besoin. Il était le résultat

de la recherche. De partout, dans les édifices municipaux, on perçut des échos de ce thème. On entend, désormais, donner un sens au travail du collet-blanc à l'hôtel de ville, lui donner toute sa dimension humaine, en faire une fonction exaltante.

Foi en l'homme

La création du Service d'éducation est d'abord et avant tout un acte de foi dans la grandeur de l'Homme. Le contribuable n'est plus un simple numéro sur une carte-fiche mais, lui aussi, un homme que nous avons le devoir de servir. Le bien commun n'est plus un vain mot, mais prend toute sa signification.

Et c'est ainsi que nous du Syndicat, avons déjà rempli no-

(Suite à la page 6)



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur:  
FERNAND BOURRET  
Intérimaire:  
GERARD PELLETIER

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,  
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement: un an, \$1.50  
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit" 375, rue Rideau, Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

## Conventions collectives avec les deux mutuelles d'assurance de l'UCC

Monsieur Jean-Robert Gauthier, conseiller technique à la C.T.C.C. annonce la signature d'une nouvelle convention collective de travail d'une durée de deux ans, entre les deux syndicats d'employés de bureau et les mutuelles d'assurances, à l'Union catholique des cultivateurs, à Montréal. Entre autres, l'entente prévoit, pour tous les employés, une augmentation moyenne générale de salaire de l'ordre de 12%, rétroactive au premier janvier 1959, date d'expiration de la convention précédente. De plus, les négociateurs ont procédé à l'établissement d'une nouvelle classification des tâches.

Monsieur Gauthier a souligné que les négociations se sont poursuivies dans une atmosphère de parfaite cordialité et de respect des droits réciproques.

L'entente a été conclue simultanément pour les deux syndicats concernés: le Syndicat des employés de bureau de Montréal (Section Mutuelle d'assurances générales de l'U.C.C.) et le Syndicat des employés de bureau de Montréal (Section Mutuelle-Vie de l'U.C.C.).

A la table de négociations, les Mutuelle-Vie et Mutuelle d'assurances générales de l'U.C.C. étaient respectivement représentées par M. Marcelin Tremblay et René Pasquin, directeurs-général. Les syndicats étaient représentés par MM. Henri Payant, Jean-Claude Racicot, Jean-Guy Jarry et Maurice Paquin, Madame Marie-Claire Charpentier et Mademoiselle Lise Tremblay. M. Jean-Robert Gauthier agissait en qualité de conseiller technique auprès des deux syndicats.

### Nouvelle classification des tâches

En plus de l'augmentation moyenne générale de 12%, la nouvelle convention contient une transformation assez radicale de l'ancienne classification des tâches. En vertu de la nouvelle classification des tâches, les échelles de salaires annuelles sont majorées, tant au minimum qu'au maximum, d'environ \$200. Selon un nouveau système de promotions automatiques le personnel féminin atteindra un salaire maximum de \$3,000. et dans certains cas, de \$3,400. par année. Les employés masculins pourront atteindre automatiquement le salaire maximum de \$3,800. par année. Par voie de promotion les employés féminins et masculins gagneront respectivement \$3,800. et \$4,800. par année. La plupart des employés régis par la nouvelle convention bénéficient maintenant d'un maximum d'échelle de salaire et d'augmentations statutaires annuelles plus élevées qu'auparavant. Ces dernières vont de \$150. à \$300. par année, selon la classe de salaire et la fonction.

Un employé qui se marie après deux ans de service a droit à un supplément de salaire de \$150. par année, où, lorsqu'il aura complété deux ans de services, s'il se marie dans les deux premières années. Cette augmentation est indépendante de l'augmentation statutaire et des promotions automatiques.

### Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121  
domicile CL. 9-2839

### Devoirs syndicaux

Selon une nouvelle clause du contrat, l'employeur permettra aux employés syndiqués assumant une tâche quelconque dans le Syndicat, d'accomplir librement, pendant les heures régulières de travail, tous leurs devoirs syndicaux. Une autre clause de la convention décrète que l'employeur accordera des permis d'absence sans perte de salaire, jusqu'à un nombre total de douze jours ouvrables par année civile, aux employés choisis par le Syndicat pour participer à des activités syndicales (congrès, journées d'études, etc) requérant une ou des absences du travail.

### Semaine de travail

La semaine régulière de travail est de 33 $\frac{3}{4}$  heures, à l'exception de la période s'écoulant du 24 juin au lendemain de la Fête du Travail, où la semaine régulière de travail est de 31 $\frac{1}{4}$  heures.

### Jours chômés et payés

Les employés bénéficient de 12 jours de fêtes chômés et payés par année, et de deux autres jours, au choix de l'employeur, entre le 22 décembre et le 3 janvier.

### Vacances

Les employés ont droit à 10 jours ouvrables de vacances durant les 5 premières années de service et à une journée supplémentaire pour chaque année complète excédant la cinquième année jusqu'à concurrence de 15 jours ouvrables de vacances. Tous les employés ayant droit à deux semaines de vacances et plus ont le loisir de prendre ces dernières du 15 octobre au 15 avril, ils bénéficieront alors de 3 jours additionnels.

### Congés avec plein salaire

Pour son mariage, l'employé a droit à trois jours ouvrables de congé payé; une journée pour le mariage d'un enfant, frère, soeur; trois jours pour le décès du père, de la mère, du conjoint ou d'un enfant; le jour des funérailles, à l'occasion du décès d'un grand-parent, du frère, de la soeur, de la belle-soeur, du beau-frère, du gendre, de la bru, d'un petit enfant ou d'un grand-parent du conjoint; cependant, trois jours si ces personnes habitent sous le même toit que l'employé; un jour au choix de l'employé pour la naissance d'un enfant; dans le cas de mariage ou funérailles à plus de 50 milles de Montréal, l'employé bénéficie d'une journée additionnelle.

### Absence pour maladie

L'employé a de plus droit à 12 jours ouvrables (1 par mois) par année en congé de maladie jusqu'à concurrence de 180 jours. L'employé peut utiliser ces jours pour veiller à un malade sous son toit.

### Encouragement à l'étude

Une des clauses progressives



Photo prise dernièrement

lors de la signature d'une convention collective de travail entre les mutuelles d'assurance de l'UCC et leurs employés. De gauche à droite, on remarque sur la première rangée: M. Tremblay, directeur général de la Mutuelle d'assurance générale de l'U.C.C.; Jean-Baptiste Lemoyne, président du Conseil d'administration des mutuelles d'assurance et président de l'U.C.C.; René Pasquin, directeur général de la mutuelle de l'Assurance générale de l'UCC; sur la deuxième rangée: Jean-Claude Racicot, président du Syndicat des Employés de Bureau de Montréal, section de la Mutuelle d'assurance générale de l'UCC; Mlle Louise Charbonneau, négociatrice; M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique de la CTCC pour le secteur des collets blancs; Mme Marie-Claire Charpentier, négociatrice; Henri Payant, président du Syndicat des Employés de Bureau de Montréal, section de la mutuelle-vie de l'U.C.C.

du contrat est sans doute l'encouragement à l'étude de matières directement en relation avec le travail de l'employé. Après entente avec l'employeur, ce dernier assumera tous les frais encourus par les cours.

### Autres bénéfices

La convention comprend en outre le maintien d'affiliation obligatoire au Syndicat, le droit pour l'employé lésé de soumettre à la procédure régulière de griefs, tout grief relatif à l'exercice des droits de la gérance et ou à la modification, par l'employeur, des conditions de travail prévues et ou non prévues dans l'entente. Enfin, le contrat contient des clauses ayant trait, par exemple, au travail supplémentaire, à l'assurance-maladie, à l'hygiène, au fonds de retraite, à l'ancienneté, aux promotions, transferts, suspension, diminution de grade, mise-à-pied et congédiements, à la discipline, à la procédure de griefs, à l'arbitrage, etc., etc.

## ON COMPTÉ SUR ELLE



Vous êtes-vous déjà demandé laquelle de nos ressources concourt le plus au progrès économique? Est-ce le sol, le sous-sol ou la forêt

Il ne fait aucun doute que ces richesses représentent un apport considérable à notre économie, mais aucune n'est plus indispensable que l'électricité!

L'électricité fournit l'énergie nécessaire à nos usines et à leur machinerie, au matériel agricole et aux appareils ménagers... à l'éclairage et au chauffage, qui nous assurent des conditions de vie et de travail confortables... au téléphone, à la télévision, ainsi qu'à la radio si utile pour les communications et le divertissement... à l'éclairage des rues, à la commande des signaux de circulation et des avertisseurs d'incendie. En un mot, **l'homme moderne compte sur l'électricité** pour toutes les formes de son activité.

Pour répondre aux exigences grandissantes, la Shawinigan continue de fournir, dans son territoire, toute l'électricité nécessaire, aussi régulièrement qu'elle le fait depuis un demi-siècle.



Compagnie mère et filiales

# L'ÉCONOMIE DOIT ÊTRE ORIENTÉE

**C'est ce que déclare M. Roger Mathieu, président général de la CTCC, à Coaticook — Une commission nationale pour assurer des débouchés et le plein emploi**

Le président général de la CTCC, M. Roger Mathieu, a de nouveau réclamé la formation d'une commission nationale dont le but serait de trouver des débouchés à la production canadienne et d'assurer le plein emploi.

M. Mathieu faisait cette suggestion dimanche dernier devant un groupe de plus de 50 dirigeants des syndicats du conseil régional de Coaticook, groupant quelque 1,000 syndiqués dans cette ville des Cantons de l'Est.

Plus tôt, dans l'avant-midi, M. Mathieu, avait parlé du rôle des syndicats et des syndiqués dans leur syndicat. Il a également rappelé le rôle que jouent les organismes supérieurs. En fin d'après-midi, M. Mathieu a brièvement fait état des deux questions qui sont actuellement à l'étude dans la CTCC: la confessionnalité et l'affiliation de la CTCC au CTC. A ce sujet, M. Mathieu a rappelé

que les syndiqués devaient étudier ces questions sans passion, sans parti pris et avec objectivité. Parlant plus spécifiquement de l'affiliation, M. Mathieu a déclaré que la CTCC veut des garanties pour que "nous restions ce que nous sommes, sans assimilation".

## Le maire Cameron

M. Léger Cameron, maire de Coaticook, a également rendu visite aux délégués et il les a félicités pour l'intérêt qu'ils portent à l'étude de leurs problèmes et il leur a conseillé de s'occuper davantage des affaires municipales.

Parlant de l'offre fédérale au sujet des travaux d'hiver, le maire Cameron a souligné que l'offre fédérale n'avait pas enthousiasmé le conseil municipal car la municipalité aurait dû s'entendre pour faire effectuer des travaux. On sait qu'Ottawa ne payait que 50 p. 100 du coût de la main-d'oeuvre, le reste à la charge de la municipalité. Le maire a cependant ajouté que si des groupements représentatifs des citoyens, comme par exemple, le Conseil régional des syndicats de Coaticook, avaient réclamé de tels travaux, le conseil municipal aurait sans doute révisé ses positions.

## L'orientation de l'économie

M. Mathieu a longuement parlé du problème du chômage et des moyens à prendre pour assurer le plein emploi et le bien-être de la population.

Que fait-on actuellement pour les 600,000 chômeurs au Canada et que fait-on pour assurer leur subsistance et celles de leurs quelque 1,200,000 dépendants? Quand on exproprie une entre-

prise, quand on exproprie une propriété privée, un terrain, on paie une compensation pour la valeur expropriée et pour les dommages causés. Mais quand on enlève aux travailleurs leur seul bien, leur travail, on les abandonne à leur sort sans leur accorder de compensation, hormis les prestations de l'assurance-chômage. Mais on ne fait actuellement rien pour assurer leur retour au travail tout simplement parce nos gouvernements n'ont pas de politique précise pour assurer le bien-être de la population.

Qui va s'occuper du chômage, demanda alors M. Mathieu, si-

rienter la production vers des biens qui sont en demande et finalement d'orienter capitaux et main-d'oeuvre vers des entreprises capables de donner du travail bien rémunéré aux nôtres.

M. Mathieu a rappelé que dans le passé, le gouvernement provincial a forcé les compagnies de papier à ouvrir le papier dans la province de Québec afin de donner du travail aux nôtres. Des dizaines de milliers de travailleurs de chez nous ont ainsi trouvé des emplois rémunérateurs. Pourquoi ne pas faire la même chose avec l'aluminium, l'amiante, de demander M. Mathieu? Seul l'État peut imposer de telles directives mais c'est le peuple qui peut imposer ses vues aux gouvernements.

## L'arbitrage dans le textile

L'abondance de la matière cette semaine nous oblige à remettre à une prochaine édition un reportage sur l'arbitrage qui se poursuit actuellement entre la Dominion Textile et la Fédération Nationale du textile.

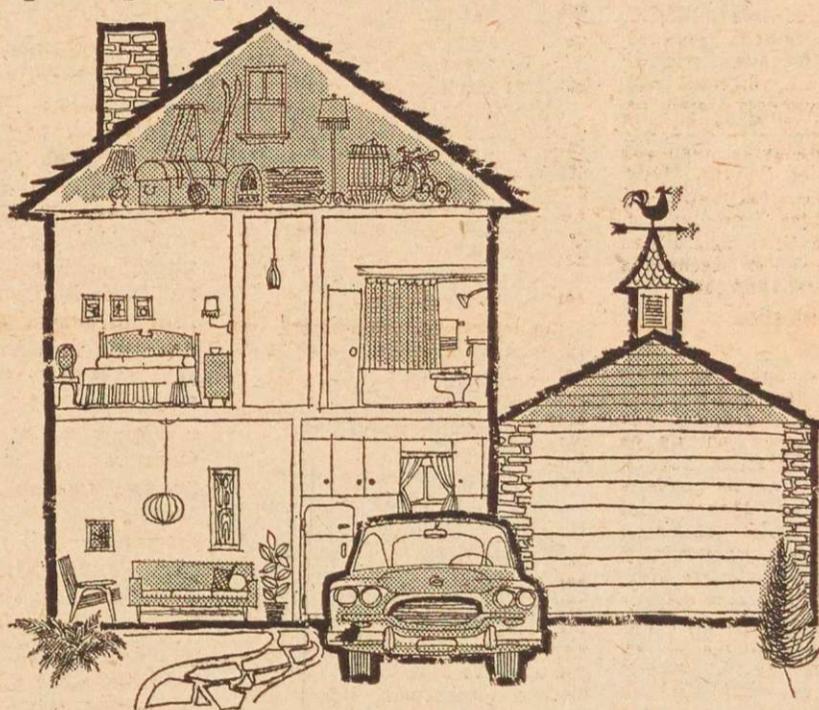
Soulignons toutefois que les syndiqués ont terminé leur preuve et que la compagnie poursuivra la sienne les 11 et 12 mars ainsi que les 18, 19 et 20 mars.

L'importance du secteur ouvrier concerné et celle des questions primordiales qui sont en cause nous permettront de consacrer une large partie de notre prochaine édition à ce conflit.



Cette photo nous fait voir S. H. le maire L. Cameron qui a assisté à la journée d'études souhaitant la bienvenue à Coaticook, à M. Roger Mathieu, président général de la CTCC, accompagnés de M. R. Bouchard, président du syndicat du Braid de M. G. Comptois, président du syndicat du Penman's, M. Gérard Lamontagne, président du syndicat du meuble, (Kilgour) et M. Jean-Nil Drolet, président du conseil syndical de Coaticook.

## Il y a certainement des travaux à exécuter quelque part dans votre maison!



## Faites-le dès maintenant, — alors que travailleurs et matériaux sont disponibles

**LES AMÉLIORATIONS DE MAISONS PEUVENT ÊTRE FINANCÉES** — au moyen de prêts pour l'amélioration des maisons, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, par l'entremise de votre banque, . . . jusqu'à concurrence de \$4,000 et remboursables en une période allant jusqu'à 10 ans.

**CULTIVATEURS** — renseignez-vous sur les prêts pour l'amélioration des fermes, garantis par le gouvernement et disponibles par l'entremise de votre banque, . . . jusqu'à concurrence de \$5,000 et remboursables en une période allant jusqu'à 10 ans.

Durant l'accalmie d'hiver, vous pouvez obtenir de meilleurs services et une attention immédiate touchant vos petits travaux, surtout les travaux de réfection, de réparation et d'entretien.

Mais plus important encore, les hommes de métier, moins pressés, peuvent fournir un meilleur travail, plus rapidement et souvent à meilleur compte.

Aidez-vous vous-mêmes, tout en aidant votre localité, en faisant exécuter maintenant le travail.

Pour conseils et assistance, —

**ADRESSEZ-VOUS AU BUREAU LOCAL DU SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT**

**Pourquoi attendre au printemps, —**

**FAITES-LE DÈS MAINTENANT!**



Autorisé par le Ministre du Travail du Canada.

## Le Syndicat des Fonctionnaires...

(Suite de la page 3)

tre promesse. Moins de deux mois après la conclusion des ententes post-arbitrales d'octobre 1953, le Service d'éducation était né et son action, sans cesse, chaque année, s'amplifie et atteint des proportions qui semblaient irréalisables au début.

### \$75,000 à l'éducation

Nous avons fait plus que ce qu'on nous demandait, et le Syndicat est heureux d'avoir dépensé \$75,000 à la formation des fonctionnaires. Il est aussi très heureux d'avoir favorisé des dépenses incalculables d'heures bénévoles, d'avoir drainé vers l'éducation des montants d'argent imposants qu'ont donnés largement les fonctionnaires pour poursuivre des études capables de les rendre meilleurs serveurs publics.

C'est dans cette perspective que l'Exécutif et l'Assemblée générale de notre Syndicat ont toujours appuyé l'oeuvre du Service d'éducation. Et l'équipe d'éducation n'a pas trompé notre confiance. Bien au contraire. Nous n'avons qu'à examiner un tant soit peu la nombreuse activité accomplie depuis les débuts.

### 2,258 fonctionnaires atteints

En cinq ans, l'activité éducative a atteint 2,258 fonctionnaires différents, soit 64.5 p. 100 de l'ensemble. En cinq ans, le Service d'éducation a organisé 23 genres d'activités en 547 séances avec des inscriptions totales de 4,802 et une présence totale de 13,460.

Soit 25 présences en moyenne par séance et une moyenne de 3 séances par personne inscrite.

Ce bilan dépasse toute espérance, surtout si l'on considère que les organismes officiels d'éducation populaire estiment excellente l'éducation des adultes qui atteint de 3 à 6 p. 100 d'un groupe donné.

### Activité pour tous les goûts

Le Service d'éducation a organisé 23 genres d'activité. Je vous ferai grâce de la mentionner toutes, mais jetons un coup d'oeil rapide sur quelques initiatives qu'a réalisées le Service d'Education:

séances d'initiation syndicale et professionnelle qui situe le nouveau fonctionnaire dans les rouages de l'administration municipale et du Syndicat;

dossiers d'information syndicale et professionnelle, distribués à tous les nouveaux fonctionnaires;

rencontres d'échanges et d'études sur divers sujets d'intérêt tant syndical que professionnel;

voyages d'initiation civique au Parlement d'Ottawa et aux Nations Unies à New York;

rencontres syndicales sur le plan du service municipal où les participants prennent le goût aux frais du Syndicat et où nous n'avons jamais manqué, tout en discutant des problèmes syndicaux, d'insister sur le devoir des fonctionnaires de bien remplir leur fonction, de bien servir et l'administration et le contribuable;

soupers-causeries où l'invité traite de sujets d'actualité syndicale et professionnelle;

sessions d'études pour les dirigeants du Syndicat;

fins de semaine et journées d'étude pour l'équipe d'éducation;

nombreuses réunions des comités et Service d'éducation dans le but de préparer des programmes qui collent à la réalité et d'analyser en profondeur les articles des derniers mois;

délégations à divers congrès et sessions d'étude;

Nos nombreuses séries de cours comme:

les ateliers d'initiation et de perfectionnement syndicaux et professionnels;

**Formation professionnelle**  
les ateliers de la fonction publique sont une activité sur laquelle vous me permettrez d'insister un peu plus parce qu'elle illustre combien le Syndicat a voulu créer un nouvel esprit à l'hôtel de ville.

Les "Ateliers de la Fonction Publique", une série de cours sur l'administration municipale, étaient lancés en janvier 1956, par le Service d'éducation, en collaboration avec l'Extension de l'Enseignement de l'Université de Montréal.

Ces cours fonctionnent depuis et comprennent cette année quatre sections: la première aborde l'étude de l'administration municipale de Montréal et explique la place que joue chaque service dans les vastes rouages de l'administration municipale; la deuxième s'occupe plus spécialement des problèmes métropolitains; une troisième s'intéresse à l'organisation scientifique du travail de bureau et enfin, la quatrième donne une initiation à la comptabilité et à la vérification municipales.

Cette heureuse initiative a permis à 476 fonctionnaires de mieux se situer dans l'administration municipale et de mieux comprendre leur fonction dans ce milieu de travail. Elle a permis le développement d'une véritable culture professionnelle chez les fonctionnaires et donne une plus vaste perspective au travail quotidien de chacun. L'administration et le contribuable en sont pour une large part les plus grands bénéficiaires et je suis heureux de pouvoir exposer ici aux représentants de la Cité ce que le Syndicat a réalisé pour améliorer la valeur professionnelle des fonctionnaires. On a déjà prétendu que nous ne faisons que demander sans jamais rien donner en retour. L'existence même des "Ateliers" est la preuve éclatante du contraire.

## La lettre de Radio-Canada

### SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Case postale 6000,

Montréal, le 20 janvier 1959

Monsieur Fernand Quirion,  
Président,  
L'Association

des réalisateurs de Montréal,  
1173, rue Drummond,  
Montréal, Québec.

Cher monsieur Quirion,

Je vous accuse réception de votre lettre du 19 janvier et de votre proposition de règlement du différend entre Radio-Canada et ses réalisateurs de télévision à Montréal.

Radio-Canada, instituée par le Parlement afin d'exploiter un service de diffusion national, se considère liée par la procédure établie par le Parlement du Canada en matière de procédure industrielle, la Société tombant sous l'empire de cette législation.

Radio-Canada rappelle que tous les syndicats représentant des membres du personnel se sont toujours conformés à la procédure établie par le Conseil canadien des relations ouvrières chaque fois qu'ils ont voulu négocier collectivement avec la Société. Ainsi, Radio-Canada répète que la procédure tout indiquée pour les réalisateurs serait de soumettre le différend au Conseil canadien des relations ouvrières.

Depuis le début, Radio-Canada a soutenu que les réalisateurs ont le droit de former une association professionnelle. La Société maintient cependant que le rôle du réalisateur se situe au niveau de la Direction. Si les réalisateurs ne partagent pas cette conviction, ils ont toute liberté de se présenter devant le Conseil canadien des relations ouvrières en vue d'obtenir la reconnaissance appropriée. Ils devront poser ce geste s'ils désirent entamer des négociations collectives avec Radio-Canada qui fonctionne sous l'empire de la législation ouvrière fédérale.

Quant aux autres questions que vous avez soulevées, Radio-Canada vous donne de nouveau l'assurance qu'elle n'exercera pas de discrimination et qu'elle ne prendra aucune mesure de représailles à l'endroit de ses employés qui reviendront au travail. Cependant, la Société a déjà déclaré publiquement qu'elle n'a pas l'intention de verser une rémunération pour du travail qui n'a pas été accompli.

Radio-Canada ne peut se permettre de discuter avec les réalisateurs la question de paye ou de rémunération pour ceux qui ont participé à la grève ou qui n'ont pas franchi les lignes de piquetage.

Le service normal de télévision a été interrompu tout au cours des trois semaines et plus pendant lesquelles Radio-Canada a tenté par la voie de votre Association de trouver une solution à la grève que vous avez déclenchée. Radio-Canada doit toujours penser d'abord au public. Par conséquent, je suis chargé de vous dire que si votre Association ne change pas substantiellement son attitude, Radio-Canada ne pourra plus traiter avec elle

et que la Société entend, à compter de midi, jeudi, le 22 janvier 1959, prendre les mesures qui permettront de rétablir le service régulier. Ce n'est qu'après mûre réflexion et avec beaucoup de regret que Radio-Canada s'est vue forcée de prendre cette décision.

Bien à vous,

(signé) MARCEL CARTER

Marcel Carter

Société Radio-Canada

## Le texte de l'entente

OTTAWA, 2. (D.N.C.) — Voici le texte de l'entente initiale par des représentants de Radio-Canada et les dirigeants de l'association des réalisateurs, dès le 7 février dernier et que Radio-Canada a refusé de signer formellement la nuit dernière.

Mémoire d'entente entre la Société Radio-Canada (ci-après appelée "La Société") et l'Association des réalisateurs (ci-après appelée "L'Association") en son propre nom et au nom de ses membres).

1— L'Association affirme qu'elle est autorisée à représenter les soixante-quatorze réalisateurs de télévision de Radio-Canada à Montréal qui ont participé à l'arrêt de travail des réalisateurs du 29 décembre 1958 et, de plus, l'association et ses membres s'engagent à respecter les termes et conditions de ce règlement.

2— La Société Radio-Canada reconnaît l'association comme association professionnelle représentant les fins suivantes:

Pour traiter de tout sujet d'intérêt mutuel, y compris le statut et les responsabilités des réalisateurs;

Pour conclure une entente (ci-après appelée "l'entente") dans les limites définies par paragraphe 4 ci-après.

3— L'Association des réalisateurs s'engage à maintenir son indépendance vis-à-vis toute tierce personne, syndicat ouvrier ou groupe de syndicats à cause du rôle que ses membres jouent dans les domaines de l'opinion et du service public et de la position particulière qu'ils occupent à Radio-Canada.

Mais l'association a le droit, évidemment de s'assurer les conseils techniques et l'assistance de telles tierces personnes, ou groupements.

(C'est cette clause 3 que Radio-Canada voulait annuler pour faire de l'Association un Syndicat de boutique.)

4— Dans les quinze jours qui suivront la signature de ce règlement, des rencontres débiteront entre trois représentants de l'Association et trois représentants de la Société Radio-Canada.

Les parties s'engagent à négocier en vue de conclure une entente écrite sur les points suivants:

Les conditions de travail des réalisateurs, lesquelles devront être respectées par les contrats individuels;

La méthode de régler d'une façon finale les différends portant sur l'application et l'interprétation de l'entente (prévue à l'article deux (2) B) entre Radio-Canada et l'Association;

Le mode des relations entre Radio-Canada et l'Association.

5— Si les parties ne pouvaient, dans un délai de six semaines, en venir à une entente sur les points mentionnés à l'article 4 ci-dessus, l'une ou l'autre pourra demander que les points litigieux soient soumis au professeur H. D. Woods, directeur du Centre des relations industrielles de l'université Mc Gill dont les décisions devront être acceptées par chacune des parties: on demandera au professeur Woods de transmettre ses décisions dans un délai d'au plus 30 jours.

6—Aucune des conditions ci-dessus mentionnées ne s'applique aux négociations des salaires individuels.

7—Dès la signature du présent règlement, l'Association lèvera sa ligne de piquetage et s'abstiendra de toute activité qui pourrait faire obstruction aux opérations normales de la Société.

8—La Société reprendra à son emploi les réalisateurs sous de nouveaux contrats individuels qui entreront en vigueur à compter de la date du retour au travail. Par ailleurs ces nouveaux contrats contiendront les mêmes termes et conditions ainsi que les dates d'expiration contenues dans les contrats individuels qui étaient en force le 29 décembre 1958, y compris ceux en force en vertu de la clause d'extension automatique.

9—La Société réaffirme que les réalisateurs ne feront pas l'objet d'actions discriminatoires et l'Association donne l'assurance qu'elle ne prendra pas d'actions discriminatoires contre les employés de Radio-Canada, les exécutants ou musiciens ou tout autre personne avec qui Radio-Canada a fait affaire au cours du différend.

10— La Société Radio-Canada renonce à l'exercice de tous recours devant les tribunaux réguliers, soit contre l'Association ou soit contre les réalisateurs, pour des motifs relatifs à l'arrêt de travail ou pour des incidents se rattachant à l'arrêt de travail et, l'Association ainsi que ses membres renonce également à tout recours devant les tribunaux contre la Société Radio-Canada pour tout motif relatif au différend en cause ou à l'arrêt de travail.

11—Les réalisateurs retourneront au travail au plus tard à midi le lendemain de la signature du règlement.

En foi de quoi les parties aux présentes ont fait souscrire le présent mémoire par leurs représentants dûment autorisés.

Pour la Société Radio-Canada pour l'Association des réalisateurs.  
Fernand Quirion, président  
Claude Sylvestre, trésorier  
Jean-Paul Fugère, secrétaire  
Jean-Paul Geoffroy, conseiller juridique.





Photo prise à St-Hyacinthe lors d'une marche des travailleurs de St-Hyacinthe sur l'hôtel de ville de l'endroit en vue d'alerter l'opinion publique au sujet du différend syndical qui existe depuis plus de trois mois à la Griffin Steel.

#### ST-HYACINTHE

## Les ouvriers font entendre leur voix à l'hôtel de ville

Une délégation de quelque 350 travailleurs a accompagné les représentants du Conseil central de St-Hyacinthe lors de la présentation du mémoire annuel de cet organisme au conseil municipal. La présentation du mémoire a coïncidé avec une manifestation des quelque 350 syndiqués qui ont établi une ligne de piquetage en face de l'hôtel de ville pour protester contre l'attitude des autorités municipales dans le conflit qui met aux prises la Griffin Steel et le syndicat de ses employés.

Le mémoire syndical lu par le secrétaire du Conseil central, M. Lauréo Girouard traitait de quatre points principaux: la distribution des circulaires, la Commission industrielle, la liberté syndicale et des relations de la Cité avec ses employés.

Le Conseil central a demandé

que les organismes sociaux soient exemptés de payer une licence pour faire la distribution de circulaires à domicile, tout comme le sont les marchands présentement.

La Commission industrielle

Le Conseil central a fait écho aux rumeurs qui circulent à

l'effet que la Commission industrielle de St-Hyacinthe exerce des pressions auprès de certains employeurs pour qu'ils n'augmentent pas les salaires de leurs employés au delà de ceux payés dans la région. Le Conseil central a suggéré que cette Commission, financée en partie par le Conseil municipal, soit obligée de faire un rapport annuel sur ses activités.

#### Le droit d'association

Le mémoire souligne ensuite que le droit d'association, la liberté syndicale et la sécurité sociale sont des biens que les travailleurs doivent encore revendiquer à St-Hyacinthe.

A ce sujet, le Conseil central regrette amèrement l'intervention inopportune des policiers municipaux dans le différend entre la Griffin Steel et ses employés. Le président du Comité de la police aurait donné aux policiers l'ordre d'intervenir dans ce conflit.

A ce sujet le mémoire remarque qu'au lieu de croire si facilement les accusations portées contre la classe ouvrière, il serait préférable de découvrir les vrais responsables des désordres sociaux et de laisser aux ouvriers et aux employeurs le soin de régler leurs problèmes communs.

Enfin le mémoire déplore la lenteur qu'impose le conseil municipal aux négociations présentement en cours entre la Cité et les syndicats des employés municipaux et des policiers.

## La CTCC heureuse du regroupement des instituteurs

Dans une déclaration faite la semaine dernière, M. Roger Mathieu, président de la CTCC, a dit la satisfaction de la CTCC à la nouvelle d'un accord entre les dirigeants de l'Alliance des Professeurs catholiques de Montréal et ceux de l'PAECM en vue d'assurer le regroupement de tous les instituteurs et de toutes les institutrices catholiques de la métropole dans un même syndicat.

On sait que cette décision a été prise il y a deux semaines à la suite de pourparlers entre les dirigeants des deux syndicats et que ces derniers ont convenu de tenir un referendum entre les membres des deux syndicats afin de déterminer finalement quel sera le syndicat représentatif de tous les professeurs. Ces derniers ont finalement opté pour l'Alliance des Professeurs catholiques de Montréal.

Dans sa déclaration, M. Mathieu a déclaré que si les salaires des professeurs de Montréal sont présentement inférieurs à ceux de leurs confrères protestants, ce n'est sûrement pas parce qu'ils sont moins compétents ni parce que leur rôle est moins important, mais bien parce que la Commission des Ecoles catholiques de Montréal a abusé de la situation pénible qui a prévalu en ces dernières années sur le plan syndical.

En terminant M. Mathieu a exhorté les professeurs à la solidarité et les a assurés de l'indéfectible et loyale collaboration de la CTCC.

# L'ACTUALITÉ

## dans les

# CHANTIERS MARITIMES

### Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

#### L'arbitrage commence

La première rencontre d'arbitrage à la Canadian Vickers a eu lieu vendredi le 27 février. D'autres rencontres sont prévues pour le courant de cette semaine. Pendant l'absence temporaire de S. Ted Payne, le comité du syndicat sera placé sous la direction de Gérard Picard, président de la Fédération de la Métallurgie (CTCC).

Yves Gauthreault, président; Emile Sawyer, trésorier et Roch Lachance, secrétaire-enregistreur, représentent le Syndicat National des Employés de Vickers.

#### Memo aux membres

Le ré-engagement des employés mis à pied récemment s'est poursuivi à une allure accélérée au cours des deux dernières semaines. Plusieurs membres qui étaient sur la liste de rappel au travail n'ont pu être rejoints parce qu'ils n'avaient pas donné leur adresse actuelle soit à la compagnie, soit au syndicat.

Nous demandons une fois de plus à tous ceux qui sont encore mis à pied présentement de prendre contact avec le bureau du syndicat immédiatement et de faire connaître leur adresse. S'il leur est impossible de venir eux-mêmes, un coup de téléphone au syndicat, CL 5-1251 suffira.

Ceci s'applique aussi aux travailleurs actuellement employés et qui ont changé de domicile récemment. Le bureau du syndicat revise actuellement ses listes d'adresse et espère que chaque membre qui a déménagé récemment voudra bien le lui faire savoir.

#### Un nouveau destroyer est prêt

Le ministre de la Défense, l'hon. Parkes commissionnera le nouveau "Kootenay", quatrième destroyer d'escorte de la classe du "Restigouche", à Vancouver Nord le 7 mars. Le bateau appareillera d'Esquimalt pour Halifax pour devenir une unité de l'Escadre d'escorte.

#### Le travail en mouvement

S'il faut en croire une enquête récente faite aux Etats-Unis, l'année 1959 sera une année remarquable pour les emplois, les grèves et les augmentations de salaire. L'enquête démontre que le mouvement ouvrier peut escompter une nouvelle augmentation de salaires en 1959.

L'enquête donne à ceci les raisons suivantes: les affaires reprennent, les unions deviennent plus difficiles et beaucoup de conventions collectives de travail viennent à expiration bientôt.

L'épidémie de grèves est susceptible de s'étendre. Même sans grèves, les salaires devront être plus élevés. Et les emplois seront plus nombreux que l'an dernier. L'enquête établit un tableau des augmentations de 222,000 travailleurs qui auront leurs salaires prévus pour 1959, avec une augmentation de 13 cents

l'heure ou davantage, 278,000 gagneront de 8 à 12 cents de plus l'heure, 1,402,000 auront des augmentations de l'ordre de 8 à 10 cents et 541,000 recevront 7 cents de plus l'heure.

Voici les choses prévues, sur le plan du travail aux Etats-Unis, pour l'année qui vient.

#### Les chômeurs de Colombie-Britannique marchent sur le Parlement

Un impressionnant appel pour combattre par des mesures appropriées la crise de chômage qui sévit en Colombie-Britannique a été fait l'autre jour au gouvernement provincial par un groupe de négociateurs représentant plus de 400 syndiqués.

Les manifestants à la tête desquels se trouvait William Black, président de la Fédération du travail de la Colombie-Britannique marchèrent sur le Parlement, puis se divisèrent en petits groupes pour demander à chaque député individuellement de soutenir le programme présenté par la Fédération du Travail au Premier Ministre, l'hon. W. A. C. Bennet et au Cabinet.

Plus tard, le Premier Ministre Bennet rencontra les leaders de la délégation. Suivant un compte-rendu publié à l'issue de cette entrevue par la Fédération, "Tout ce que nous avons obtenu de lui fut un cours sur la philosophie du Crédit Social". Ensuite le compte-rendu note "la profonde indifférence du gouvernement provincial pour le besoin d'action urgente à combattre le grave problème du chômage qui nous confronte".

Le président Black soulignait à la fin de la démonstration, "que la situation aujourd'hui est bien plus désespérée que celle qui existait durant la dépression des années 1930" et il accuse l'hon. Bennet de "cacher le problème sous la carpe".

"Plus de 70,000 personnes sont sans emploi dans la province et plusieurs sont acculées au pied du mur, mais le Premier Ministre continue d'ignorer la situation ou essaye de s'en défaire en la passant au gouvernement fédéral.

"Le premier ministre Bennet pense trop à sa précieuse dette provinciale. Je m'en fiche s'il ne la paye jamais. C'est du travail que nous voulons, pas des promesses". Les députés ont encore été priés, par la délégation de s'opposer à toute législation restrictive en matière de travail et d'appuyer un moratoire pour dettes afin d'empêcher la perte des maisons ou des effets personnels des chômeurs.

Cependant, le ministre du Travail, l'hon. Lyle Wicks s'adressant aux députés semblait écarter l'arbitrage obligatoire des griefs tel que proposé par les industriels en Colombie-Britannique.

...Il soulignait que les syndicats avaient donné des arguments tout aussi logiques contre l'arbitrage obligatoire.

# 50 Thousand In Montreal Building Trades Win 25-Cent Hourly Boost

**MONTREAL (CPA)** — About 50 thousand members of a number of building trades unions here have won hourly pay increases of 25 cents spread over a two-year agreement, in a settlement believed to cover the largest group of workers in Canada.

The contract is administered by a joint management-union committee. Current rates vary between \$1.50 hourly for laborers and \$2.35 hourly for some tradesmen.

New rates are part of a labor decree which becomes law for all construction workers on the Island of Montreal and within a 15-mile perimeter, excepting

the electoral districts of Terrebonne, L'Assomption, St. John's, Iberville, Vercheres, and the two main Chambly towns.

The 50 locals involved include both members of international unions, and syndicates affiliated to the Canadian and Catholic Confederation of Labor. Plumbers, electricians, plasterers and tile-setters bargain separately.

First increase, effective April

1, is for five cents. Increases, which are on a graduated basis over three quarter-year periods, jump to ten cents starting April 1, 1960. The contract expires May 31, 1961.

The builders' exchange and the unions also agreed to study for future action a pension plan and vacation arrangements. Settlement was achieved without arbitration.

# Distribution Is Answer To Canadian Economic Problems

The annual problem affecting the economic situation in North America, is not one of production, but the distribution of produced richness — This is the opinion of Stanley Knowles, vice-president of the Canadian Labor Congress, guest of honor at the weekly luncheon of the Canadian Club of Montreal.

According to Mr. Knowles, who was speaking to close to 1,000 luncheon guests, we should get away from the dilemma of price raising and increasing unemployment.

After having expressed his views of the situation the speaker urged a larger distribution of buying power in order to put the greater number of unemployed workers back on their jobs. Mr. Knowles stressed that this measure would not harm our economy, but on the contrary, would afford more satisfactory needs to the greater majority of Canadians.

The speaker continued "We like Canada most of all because we believe it is a country which affords opportunities to those who live here, because we believe that the purpose of our existence as a nation is to contribute to the good life of all our people".

"It has been said, times without number, that Canada is the land of opportunity. But is it really true? Are we Canadians all? Have we yet built the kind of nation in which every person is really given an equal opportunity to satisfy his material needs and to broaden his opportunities for intellectual and cultural development? My theme is not new. For centuries we have been haunted by the realization that gross inequalities, poverty alongside of wealth, discrimination on the basis of race or creed or class, are not our destiny, but that we should move in the direction of greater equality. No, my theme is not

new, but I would like to suggest for your serious consideration that in our time something new has been added to our dream of a good life for all our people, our dream of greater equality".

"I am prepared to admit that from the dawn of history until a decade or so ago the cards were stacked against the social idealists. We just didn't have the physical capacity, the sources of energy or sufficiently developed techniques to produce enough to provide an adequate standard of living for all".

"The industrial revolution made quite a change, but the really significant developments have taken place in our lifetime. Indeed they have taken place in the last ten or 15 years dating let us say from man's conquest of the atom".

"And I need only to mention the word automation to remind you that the whole productive process is being altered, not just in terms of it becoming possible for one man by watching a set of dials to do what it formerly took a hundred men to do by physical labor, but in terms of there being brought to an end centuries of living under scarcity, and the opening up an era of abundance. A good life for all is no longer but a prophet's dream, an idealist's hope. In this part of the world it is now an actual possibility. In this country Canadians no longer need to live some in slums and some in mansions. Gross inequalities no longer need obtain in this land of freedom."

"Not only is it now possible, as it has not been throughout most of mankind's history, to provide an abundance for our people, and in doing so to raise the living standards of more than half our population, but it has become an economic necessity to do so."

"If we want this economy of abundance to keep rolling, we have got to get rid of that abundance, we have got to distribute it among our people. Those of us who advocate higher wages and shorter hours, those of us who advocate higher pensions, and the extension of public services in health and education, are not proposing measures that will wreck our economy. They are measures that will do what has to be done; they will help to distribute today's abundance. They are measures that will make our economy work, and best of all, they will make it work to meet human needs".

"Basically the problem is that of distributing our constantly increasing output. This calls for higher wages for industrial workers, higher salaries for school teachers and university professors, for hospital employees and office workers".

"If we are going to follow what I earnestly suggest is the more sensible course, it does mean that we will have to give conscious direction to our economy. We did that to win the war. Why not do it now to win the battle for survival? An economy that tolerates unemployment, that cannot distribute the abundance it is able to produce, is like a house divided against itself; it cannot stand. Such need not be our fate. Indeed I believe we will yet resolve today's economic dilemma in the only way that makes any sense, full employment, and the distribution of the fruits of that full employment in a better standard of living for all our people".

"When I contend for a fairer and more equal distribution of the wealth our people create, I am not suggesting that this be achieved merely by putting everyone on the same dollar income. As I have already sug-

# SHIPYARD NEWS & VIEWS

## Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

### Arbitration Begins

The first meeting of arbitration with Canadian Vickers took place last Friday, February 27. Other meetings were slated to be held during the course of his week. In the temporary absence of S. Ted Payne the union committee will be under the direction of Gerard Picard, president of the National Metal Trades Federation C.C.C.L.

Representing the National Union of Vickers Employees were Yves Gaudreault, president, Emile Sawyer, treasurer, and Roch Lachance, recording secretary.

### Memo To Members

During the past two weeks rehiring of employees who were laid off their jobs recently has been going on at a steady pace. Several members who were on the recall could not be reached owing to their failure of leaving their present addresses with either union or company.

Once again we ask all members who are still laid off to get in touch with the union office immediately and leave their present addresses. If unable to call in person a phone call to the union office at CL 5-1251 will do.

This also applies to workers presently employed and who have lately changed their place of residence. The union office is in the process of revising the mailing lists and hopes any member who has moved lately will attend to this immediately.

### New Destroyer Ready

Defence Minister Pearkes will commission the new "Kootenay", the Royal Canadian Navy's fourth "Restigouche" class destroyer escort at North Vancouver, March 7. The ship will sail from Esquimalt later for Halifax to become a unit of the Escort Squadron.

### Labor On The Move

According to a survey made recently in the United States 1959 will be a big year for jobs, strikes and pay increases. The survey showed that the labor force can look for wages to go up again in 1959.

gested, there are better ways to do it. To begin with, let us really do a job in terms of providing the very best in education for all, whatever it costs. We can afford it. Let us do the same thing in the care of our health, in providing security against all of life's hazards and dignified retirement in old age."

"Let us do it in the field of housing, in planning clean and attractive cities and in developing our rural areas. These are the ways to make our economy function, to keep it rolling, to see that its results are socially beneficial".

"Surely this is not something to fear, the control of our economy rather than its control of us. Surely the conscious choice of things that are socially desirable is democracy at its best, a destiny worthy of a free people."

The survey gives the reason for this that business is picking up, unions are talking tough and many labor agreements are expiring soon.

The epidemic of strikes is likely to spread. Even without strikes many pay raises are to be higher. And jobs should be more plentiful than last year.

The survey set up a table for pay increases already set for 1959, with 222,000 workers getting 13 cents an hour or more an hour, 278,000 will gain 8 to 12 cents an hour, 1,402,000 will get raises of 8 to 10 cents an hour and 541,000 will receive hourly increases of 7 cents. These are the things to expect in the American labor field in the year ahead.

### Jobless In B.C. March On Parliament

An impressive appeal for measures to combat the jobless crisis in British Columbia was made to the provincial legislature the other day by spokesmen for a group of over 400 trade unionists.

Headed by president William Black of the British Columbia Federation of Labor they marched to the parliament buildings, then divided into small groups and urged each legislator to support the program recently presented by the Labor Federation to Premier W. A. C. Bennett and the Cabinet.

Later Bennett met with leaders of the delegation. According to a statement issued by the Federation "All we got from him was a lecture on Social Credit philosophy." Further the statement assailed "the callous indifference of the provincial government to the urgent need for action to combat the grave unemployment situation which confronts us."

Kicking off the parade, Black pointed out that "the situation today is much more desperate than it was during the depression of the 1930's" and he went on to charge Bennett with "sweeping the problem under the carpet."

More than 70,000 persons are without jobs in the province and many have their backs to the wall, yet the Premier continues to ignore the situation or he tries to get out from under by passing it along to the Federal Government."

"Premier Bennett thinks too much of his precious provincial debt. I don't give a damn if he never pays it off. It's jobs we want, not promises."

The members of the legislature were urged by the delegation to oppose further restrictive labor legislation and to support a moratorium on debts to prevent loss of homes and household effects by the unemployed.

Meanwhile, Labor Minister Lyle Wicks addressing the legislature appeared to back away from compulsory arbitration of disputes as proposed by management groups in British Columbia.

He pointed out that the unions had "countered with equally logical arguments against compulsion."